

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020609-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-8-1

Séance du vendredi 13 septembre
2019

APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2019-4-8-1 du 5 avril 2019 relative à l'appel à projets Jeunes Citoyens
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse (8^{ème}) du 28 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve pour l'année 2019, la liste de 26 subventions de fonctionnement d'un montant global de 80 530 € à verser au titre de l'appel à projets « Jeunes Citoyens » (cf. Annexe) ;
- Précise que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au porteur de projet, après la production d'un document écrit présentant l'état d'avancement du projet accompagné d'un budget actualisé, et ce avant le 15 novembre 2019. De plus, un bilan qualitatif et quantitatif devra être envoyé avant fin 2020 ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E741 - ligne 65 - 33 - 6574 - 2577 - 003 pour 80 530 €.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité